

Rennes, le 12 février 2025

Le préfet de la région Bretagne,  
préfet de la zone de défense et de  
sécurité Ouest,  
préfet d'Ille-et-Vilaine

à

Mesdames et messieurs les maires des  
communes d'Ille-et-Vilaine reconnues  
en état de catastrophe naturelle pour  
inondations de janvier/février 2025

**Objet : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations survenues à compter du 24 janvier 2025 en Ille-et-Vilaine – Transmission de l'arrêté interministériel**

**Référence : Vos demandes datées entre le 28 janvier 2025 et le 05 février 2025**

**Pièces jointes : Arrêté interministériel NOR INTE2503788A du 06 février 2025**

**Liste des communes reconnues**

Le département d'Ille-et-Vilaine a connu, entre le vendredi 24 janvier et le mercredi 05 février 2025, plusieurs épisodes de fortes précipitations. Alors que les niveaux des cours d'eau étaient déjà hauts et les sols saturés, ces événements ont occasionné des inondations par débordement et ruissellement sur de nombreuses communes du département.

Compte-tenu des dégâts constatés sur le territoire de vos communes pendant cette période, vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Comme l'avait annoncé monsieur le ministre de l'Intérieur dès le 1<sup>er</sup> février dernier en visite à Redon, l'intensité de ces événements a justifié la mise en œuvre d'une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Aussi, je vous informe que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté interministériel n° INTE2503788A en date du 06 février 2025 publié au Journal Officiel du 09 février 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise technique réalisés, sont disponibles dans l'application iCatNat et communicables aux sinistrés concernés.

Je vous invite à informer dès à présent les habitants concernés de la publication au Journal Officiel de cette décision et à leur indiquer qu'ils disposent d'un délai de 30 jours à compter de sa date de parution pour faire connaître à leur compagnie d'assurance les dégâts qu'ils ont subis.

Mes services, en particulier le service interministériel de défense et de protection civile, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and horizontal lines, representing the name Amaury de Saint-Quentin.

Amaury de SAINT-QUENTIN

**Destinataires in fine du courrier du 12 février 2025 relatif à la transmission de l'arrêté interministériel  
NOR INTE2503788A du 06 février 2025 :**

- Monsieur le maire de Acigné
- Monsieur le maire de Amanlis
- Madame la maire de Bain-de-Bretagne
- Monsieur le maire de Bains-sur-Oust
- Monsieur le maire de Baulon
- Madame la maire de Betton
- Monsieur le maire de Bourg-des-Comptes
- Monsieur le maire de Bréal-sous-Montfort
- Monsieur le maire de Brie
- Monsieur le maire de Bruc-sur-Aff
- Monsieur le maire de Bruz
- Monsieur le maire de Cesson-Sévigné
- Monsieur le maire de Chartres-de-Bretagne
- Monsieur le maire de Châteaubourg
- Monsieur le maire de Chauvigné
- Monsieur le maire de Chavagne
- Monsieur le maire de Comblessac
- Monsieur le maire de Corps-Nuds
- Monsieur le maire de Feins
- Monsieur le maire de Gevezé
- Monsieur le maire de Goven
- Madame la maire de Grand-Fougeray
- Monsieur le maire de Guichen
- Monsieur le maire de Guipry-Messac
- Monsieur le maire de Iffendic
- Monsieur le maire de Janzé
- Monsieur le maire de La Chapelle-de-Brain
- Madame la maire de Laillé
- Monsieur le maire de Langon
- Monsieur le maire de Lassy
- Madame la maire de Lieuron
- Monsieur le maire de Marcillé-Robert
- Monsieur le maire de Mézières-sur-Couesnon
- Monsieur le maire de Montfort-sur-Meu
- Monsieur le maire de Montreuil-sur-Ille
- Monsieur le maire de Mordelles
- Monsieur le marie de Mouazé
- Monsieur le maire de Nouvoitou
- Monsieur le maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
- Madame la maire de Noyal-sur-Vilaine
- Monsieur le marie de Pacé
- Monsieur le maire de Paimpont
- Monsieur le maire de Pancé
- Monsieur le maire de Piré-Chancé
- Monsieur le maire de Pléchéâtel
- Monsieur le maire de Pont-Péan
- Monsieur le maire de Redon
- Monsieur le maire de Renac
- Madame la maire de Rennes
- Monsieur le maire de Retiers
- Monsieur le maire du Rheu
- Madame la maire de Saint-Armel
- Monsieur le maire de Saint-Erblon
- Monsieur le maire de Saint-Germain-sur-Ille
- Monsieur le maire de Saint-Gilles

- Madame la maire de Saint-Grégoire
- Madame la maire de Saint-Jacques-de-La-Lande
- Monsieur le maire de Saint-Just
- Madame la maire de Saint-Malo-de-Phily
- Monsieur le maire de Saint-Médard-sur-Ille
- Madame la maire de Saint-Senoux
- Monsieur le maire de Sainte-Anne-sur-Vilaine
- Madame la maire de Sainte-Marie
- Monsieur le maire de Sens-de-Bretagne
- Monsieur le maire de Thorigné-Fouillard
- Monsieur le maire de Val-Couesnon
- Monsieur le maire de Vern-sur-Seiche
- Monsieur le maire de Vezin-le-Coquet
- Monsieur le maire de Vieux-Vy-sur-Couesnon
- Monsieur le maire de Vitré

Copie :

- M. le Président du conseil régional de Bretagne
- M. le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Mme la Présidente de l'AMF 35
- M. le Président de l'AMR 35
- M. le Secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement Rennes
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Redon
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo
- DREAL
- DDTM